Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANCY

CITE JUDICIAIRE - BP 30108
54003 NANCY CEDEX
TEL 03 83 40 69 60 (STANDARD)

RECEPISSE DE DEPOT

Madame GATTO Sylvie
8 rue Giorné Viard
54000 Nancy

V/REF :
N/REF : 1999 B 391 / 2012-A-2790

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE NANCY certifie qu'il a reçu le 20/06/2012,

Ordonnance du président en date du 18/06/2012
- Nomination de commissaire à la fusion ou à la scission

Concernant la société

EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL
Société anonyme
Technopole Nancy Brabois - 2, allée d'Evry
54600 Villers-les-Nancy

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2012-A-2790 le 20/06/2012

R.C.S. NANCY 423 571 934 (1999 B 391)

Fait à NANCY le 20/06/2012,
LE GREFFIER



R12012/341 EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE
2012/48 DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANCY
RG12/5946

Trib. de Co.
14. 06. 2012

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANCY

98B391

REÇU LE
18 JUIN 2012
G.T.C. NANCY

REÇU LE
12 JUIN 2012
G.T.C. NANCY

Les soussignés :

Monsieur Pierre NESSELER, agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société ASSISTANCE COMPTABILITE CONSEIL SERVICES ,

M. Richard RENAUDIN, agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL,

ont l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société ASSISTANCE COMPTABILITE CONSEIL SERVICES , société anonyme au capital de 38 112,25 euros, dont le siège social est 5 Allée de Longchamp 54600 VILLERS LES NANCY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 404 307 266,

et la société EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL, société anonyme au capital de 4 957 875 euros, dont le siège social est Technopôle Nancy Brabois 2 Allée d'Evry 54600 VILLERS LES NANCY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 423 571 934 RCS NANCY,

étudient un projet de fusion par absorption de la société ASSISTANCE COMPTABILITE CONSEIL SERVICES par la société EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL.

La société ASSISTANCE COMPTABILITE CONSEIL SERVICES ferait apport à la société EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL de l'intégralité de son actif, à charge de la totalité de son passif. En rémunération de cet apport, la société EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL attribuerait aux actionnaires de la société ASSISTANCE COMPTABILITE CONSEIL SERVICES des actions nouvelles créées à titre d'augmentation de son capital social.

Les conditions et modalités de la fusion seraient déterminées dans un projet de traité de fusion à établir entre les deux sociétés.

C'est pourquoi les requérants ont l'honneur de solliciter qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir désigner un Commissaire à la fusion chargé, conformément aux dispositions des articles L. 236-10 et R. 236-6 du Code de commerce :

- d'établir un rapport écrit sur les modalités de la fusion à intervenir entre la société ASSISTANCE COMPTABILITE CONSEIL SERVICES , société absorbée, et la société EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL, société absorbante,

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANCY
PC45976

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE TIMBRE FISCAL 30€ RF67939

- d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature devant être effectués par la société ASSISTANCE COMPTABILITE CONSEIL SERVICES à la société EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL, et d'établir à cet effet le rapport prévu à l'article L. 225-147 du Code de commerce.

Madame Régine COLAS demeurant 9 rue Madame de Vannoz 54000 NANCY, pressenti à cet effet à d'ores et déjà accepté ladite mission.

COMMISSAIRES AUX COMPTES DES SOCIETES

Les Commissaires aux Comptes de la société ASSISTANCE COMPTABILITE CONSEIL SERVICES , absorbée, et de la société EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL, absorbante, sont :

- Société ASSISTANCE COMPTABILITE CONSEIL SERVICES
Société BATT AUDIT, demeurant 25 rue du Bois de la Champelle 54500 VANDOEUVRE LES NANCY, titulaire
- Société SOVEC, demeurant 661, Avenue de la Division Leclerc 88304 NEUFCHATEAU, suppléant

- Société EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL
Monsieur Dominique THOMASSIN, demeurant 9 Square de Liège 54500 VANDOEUVRE LES NANCY, titulaire
Société BATT AUDIT ET ASSOCIES, demeurant 25, rue du Bois de la Champelle 54500 VANDOEUVRE, suppléant

TYPE D'OPERATION ENVISAGEE

Restructuration interne

Fait à Villers les Nancy
Le 12 juin 2012

ORDONNANCE

Nous, Yves Lesage, Président du Tribunal de Commerce de NANCY,

Assisté de Maître Jean-Louis Masson, greffier,

Vu la requête présentée, les motifs y exposés et les pièces produites

Vu les dispositions des articles L 236-10, R 236-6 du Code de Commerce

Désignons
Madame Régine COLAS demeurant 9 rue Madame de Vannoz 54000 NANCY,

Commissaire à la fusion chargé :

- d'établir un rapport écrit sur les modalités de la fusion à intervenir entre la société ASSISTANCE COMPTABILITE CONSEIL SERVICES, société absorbée, et la société EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL, société absorbante,

- d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature devant être effectués par la société ASSISTANCE COMPTABILITE CONSEIL SERVICES à la société EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL, et d'établir à cet effet le rapport prévu à l'article L.225-147 du Code de commerce.

Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficulté.

Disons que les frais de la présente ordonnance seront laissés à la charge de la requérante

FAIT A NANCY,

En notre Cabinet, le 18 juin 2012

YVES LESAGE

POUR EXPÉDITION certifiée conforme, délivrée par le Greffier du Tribunal de Commerce de NANCY
LE GREFFIER ASSOCIÉ

JEAN-LOUIS MASSON